

FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION CONCERNANT FATCA (Statut US) ET CRS (Résidence fiscale)

Personne morale

Informations générales

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par Allianz Life Luxembourg S.A. (la « Compagnie ») dans le cadre de la conclusion, de la gestion, de l'exécution du Contrat, du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives incombant à la Compagnie.

Les informations relatives aux finalités, mode et lieu de traitement et durée de conservation des données à caractère personnel sont détaillées dans la documentation contractuelle du produit ainsi que dans la « Notice d'information en matière de protection des données à caractère personnel » disponible sur demande auprès de la Compagnie ou sur le site Internet www.allianz.lu.

Avant de compléter le formulaire, veuillez lire attentivement les instructions qui suivent

La réglementation relative à FATCA et à l'Echange automatique d'informations fiscales instaurée par l'OCDE (Common Reporting Standard, ci-après « CRS ») impose que la Compagnie collecte et transmette certaines informations relatives à la résidence fiscale du « Titulaire de compte ».

Un « Titulaire de compte » est toute personne qui peut exercer un droit sur la valeur du contrat. Outre l'entité souscriptrice du contrat ainsi que la/les personnes qui en détienne(nt) le contrôle, est considéré comme « Titulaire de compte » chaque bénéficiaire acceptant ainsi que tout cessionnaire. Une personne titulaire d'un compte au profit d'une autre personne (par exemple un mandataire, un dépositaire, un prête-nom) n'est pas considérée comme « Titulaire de compte ».

En cas de survenance de tout changement de circonstances relatives au statut d'« US person » ou au statut fiscal du « Titulaire de compte » ayant pour conséquence que les informations contenues dans la présente auto-certification ne seraient plus correctes ou seraient désormais incomplètes, vous êtes tenus de nous en informer et de nous fournir un formulaire d'auto-certification mis à jour et ce, dans les 30 jours.

Merci de compléter le présent formulaire lorsque vous devez émettre une auto-certification au nom de votre entreprise « Titulaire de compte »

Attention, en tant que « Titulaire de compte » personne physique, merci de ne **pas** compléter le présent formulaire mais de vous référer au formulaire intitulé « *Formulaire d'auto- certification FATCA et CRS - personne physique* ».

En tant qu'institution financière, nous ne sommes pas autorisés à vous donner des avis en matière fiscale.

Si vous avez une quelconque question relative au présent formulaire, les instructions qui y sont décrites ou pour définir votre statut d'US Person ou votre statut de résidence fiscale, veuillez prendre contact avec votre conseiller fiscal ou votre Administration fiscale.

Selon les informations que vous souhaitez obtenir, nous vous invitons à consulter directement les sites afférents à chacune des réglementations applicables :

- Concernant FATCA, vous trouverez plus d'informations sur le site de l'Administration fiscale US Internal Revenue Service ("IRS") www.irs.gov.
- Concernant CRS, des informations sont disponibles sur le portail de l'OCDE consacré à l'échange automatique d'information.

	J TITULAIRE DE COMPTE – PI			
Souscripteur *	Autre*:	(* chaque personn	e devra compléter un questionnaire)	
Dénomination légale	de l'entité :			
Pays de l'immatriculat	ion ou d'incorporation de l'en	tité :		
Siège social (numéro,	rue/voie, ville, code postal, Eta	nt) :		
Adresse postale (num	éro, rue/voie, ville, code posta	l, Etat) :		
2. TYPE D'ENTITÉ (M	erci d'indiquer le statut du "Ti	tulaire de compte" en cochant la	case correspondante)	
A. Statut FATCA (Cette partie est à com indices d'américanité)		ersonne(s) qui en détienne(nt) le co	ntrôle est/sont quali ié(s) de « U S Person	»¹ ou présentent un/des
Entité d'investisser	ment qui, en vertu de la régleme	entation FATCA, répond à la classific	cation d'Institution financière	
Institution financiè	ere – Etablissement de dépôts, É	tablissement gérant des dépôts de	titres ou Organisme d'assurance particul	er
		nous fournir, pour autant que vous e ote" dans le contexte de FATCA :	en ayez un, le " Global Intermediary Ident 	ification Number ("GIIN")" qui
Si vous n'êtes pas en m	nesure de fournir un "GIIN", merc	:i d'en préciser la raison :		
décrite ci-dessus.	res font l'objet de transactions r (des) marché(s) boursier(s) régle		és boursiers réglementés ou une société d	qui est une Entité liée d'une Société
	=		ne personne morale) qui est active dans le est une NFFE start-up ou une NFFE à but	
			'actions, de parts de capital, d'obligations	
cette personne ma		et ces actirs et ces revenus a inves	stissement constituent la majorité des acti	s aetenus et aes actirs perçus par
Si vous répondez à la c	classification de NFFE Passive	. merci de préciser si la personne :	norale pour laquelle vous agissez est co	ontrolée par des "substantial U.S.
			% des parts de la personne morale ou d	
Non, la personne	morale n'a pas de "substantial l	J.S. owners"		
Oui, la personne r	morale a un ou plusieurs "substa	antial U.S. owners"		
Si vous avez coché "Oui numéro de Sécurité soc		ubstantial U.S. owner les nom, adre	sse, date de naissance et U.S. TIN (Taxpay	ver Identification Number ou le
Nom	Adresse		Date de naissance	U.S. TIN
Chacune des "US pers	son" ainsi spécifiée doit comp	oléter, dater et signer un formulai	ire IRS W-9.	

Pour plus de détails concernant les critères d'identification du status de resident fiscal américain ou pour télécharger les formulaires W-9 et W-8BEN, merci de vous rendre sur le site de l'IRS : www.irs.gov

¹ Une personne spécifiée comme US person est toute personne (conditions non-cumulatives): détenant un passeport américain (même si elle possède plusieurs nationalités), née aux Etats-Unis et n'ayant pas officiellement renoncé à la nationalité américaine, détentrice d'une carte de résidence permanente (Green Card), qui réside plus de 183 jours par an aux USA (au cours de cette année et durant les deux années précédentes). La méthode de calcul est la suivante : les jours de l'année en cours comptent comme jours complets avec un minimum de 31 jours, les jours de l'année passée comptent pour un tiers et ceux de l'année qui la précède pour un sixième, une personne qui commule ses revenus avec ceux de son conjoint si ce dernier est une US Person.

² Vous trouverez en annexe plus d'informations permettant de vous identifier comme NFFE active ou passive.

2. TYPE D'ENTITÉ (Merci d'indiquer le statut du "Titulaire de compte" en coche	ant la case correspondante)			
B. Statut CRS				
(Cette partie est à compléter le cas échéant - si le point « A. Statut FATCA » n	a pas été renseigné)			
Entité d'investissement qui, en vertu de la réglementation CRS, répond à la classification d'Institution financière.				
Institution financière – Etablissement de dépôts, Établissement gérant des dép	ôts de titres ou Organisme d'assurance particulier.			
Société dont les titres font l'objet de transactions régulières sur un ou plusieurs marchés boursiers réglementés ou une société qui est une Entité liée d'une Société décrite ci-dessus.				
Dénomination du(des) marché(s) boursier(s) réglementé(s)				
ENF active ³ : qui comprend une organisation internationale, une personne mora commercial ou des services non-financiers agissant en "B2B" ou "B2C", une personne	le (ou l'Holding d'une personne morale) qui est active dans le secteur manufacturier, onne morale qui est une ENF start-up ou une ENF à but non-lucratif.			
ENF passive ³ : (c'est-à-dire pas une "ENF active") qui reçoit des revenus provenant d'actions, de parts de capital, d'obligations ou de dérivés détenus à des fins de placement (c'est-à-dire non régulièrement négociés) et ces actifs et ces revenus d'investissement constituent la majorité des actifs détenus et des actifs perçus par cette personne morale.				
3. PERSONNE DÉTENANT LE CONTRÔLE				
Si vous répondez à la classification de ENF Passive, merci de fournir les info contrôle » ("CP"), à savoir toute personne physique détenant plus de 25 %				
Dans la partie ci-dessous, pour compléter la rubrique "Statut", il faut choisir pour che mentionner à l'endroit indiqué: A. Personne détenant le contrôle d'une personne morale – contrôle par participa B. Personne détenant le contrôle d'une personne morale – contrôle du fait d'une c C. Personne détenant le contrôle d'une personne morale – Direction générale Important: chaque personne est résidente fiscale d'au moins un Etat, mais peut au	cion majoritaire autre raison (<i>merci de préciser la raison</i>):			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne				
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte.			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s):	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité :			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité : % de participation :			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut :	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité : % de participation :			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut : Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité : % de participation :			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut : Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat Adresse postale (si différente) :	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité : % de participation :			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut : Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat Adresse postale (si différente) : Date de naissance :	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité : % de participation : Lieu de naissance (ville/pays) :			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut : Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat Adresse postale (si différente) : Date de naissance : Pays de résidence fiscale :	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité : % de participation : Lieu de naissance (ville/pays) : NIF ⁴ :			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut : Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat Adresse postale (si différente) : Date de naissance :	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité: % de participation: Lieu de naissance (ville/pays): NIF4: NIF4:			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut: Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat Adresse postale (si différente): Date de naissance: Pays de résidence fiscale: Pays de résidence fiscale: Nom et prénom(s):	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité: % de participation: Lieu de naissance (ville/pays): NIF4: NIF4: Nationalité: % de participation:			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut: Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat, Adresse postale (si différente): Date de naissance: Pays de résidence fiscale: Pays de résidence fiscale: Nom et prénom(s): Statut:	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité: % de participation: Lieu de naissance (ville/pays): NIF4: NIF4: Nationalité: % de participation:			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut : Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat Adresse postale (si différente) : Date de naissance : Pays de résidence fiscale : Pays de résidence fiscale : Nom et prénom(s) : Statut : Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité: % de participation: Lieu de naissance (ville/pays): NIF4: NIF4: Nationalité: % de participation:			
résidence fiscale et le NIF correspondant à chaque Etat mentionné. Si la personne Nom et prénom(s): Statut : Adresse du domicile principal et habituel (numéro, rue / voie, ville, code postal, Etat Adresse postale (si différente): Date de naissance :	est résidente fiscale de plus de deux Etats, merci d'utiliser une feuille distincte. Nationalité: % de participation: Lieu de naissance (ville/pays): NIF4: NIF4: Nationalité: % de participation:			

Au Grand-Duché de Luxembourg, il s'agit d'un numéro de 13 chiffres, attribué en vertu de la loi du 19 juin 2013

En France, il s'agit du "numéro fiscal de référence" ou du "numéro SPI" qui sont attribués à toutes les personnes qui sont soumises à la taxation française.

 $En \ Belgique, il s'agit du "numéro national" \ attribué lors de l'inscription au \ Registre national et figurant au verso de la carte d'identité$

Au Royaume-Uni, il s'agit du "National Insurance Number" (NINO) ou du "Unique Taxpayer Reference" (UTR)

En Allemagne, il s'agit du "Steuer-Identifikationsnummer" (sans limite de validité et identique sur l'ensemble du territoire de la République Fédérale d'Allemagne depuis 2008)

Pour plus d'informations et pour tout autre pays, merci de consulter http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/#d.en.347759

³ Vous trouverez en annexe plus d'informations permettant de vous identifier comme ENF active ou passive

⁴ NIF: Numéro d'identification fiscale ou numéro fonctionnel équivalent en l'absence de NIF pour une personne physique

pation: ssance (ville/pays): s: ipation: ssance (ville/pays):	
ś: ipation :	
ś: ipation :	
ś: ipation :	
ipation :	
ipation :	
ipation :	
.sance (ville/pays) :	
sance (ville/pays) :	
ssance (ville/pays) :	
NIF ⁴ :	
S'il n'y a pas de NIF disponible, raison A, B ou C	
ionner la raison A, B ou C ci-dessous correspondante. Its néro fonctionnel équivalent (merci dans ce cas d'expliquer de résidence fiscale mentionné ci-dessous n'impose pas de 8 correspondant à l'Etat 1, 2 ou 3 mentionné ci-dessus) la	
n s	

⁵ NIF: Numéro d'identification fiscale ou numéro fonctionnel équivalent en l'absence de NIF pour une personne morale

En Belgique, il s'agit du numéro "Banque-Carrefour des Entreprises" (BCE) composé de 9 chiffres

Au Royaume-Uni, il s'agit du numéro "Unique Taxpayer Reference" (UTR) composé de 10 chiffres

5. DÉCLARATION ET SIGNATURE Je suis parfaitement conscient(e) que les données contenues dans ce formulaire et toutes autres informations que j'ai pu lui faire parvenir relatives au "Titulaire de compte" et au Compte déclarable ainsi qu'à toute "Personne détenant le contrôle" peuvent être communiquées aux autorités fiscales du pays dans lequel ce(s) Compte(s) est(sont) détenu(s) et échangées avec les autorités fiscales du(des) Etat(s) dans le(s)quel(s) le "Titulaire de compte" est résident fiscal et ce, en vertu des accords intergouvernementaux relatifs à l'échange d'informations financières conclus avec l'(les) Etat(s) dans le(s)quel(s) ce(s) Compte(s) est(sont) détenu(s). Si je ne complète pas correctement et entièrement ce formulaire la Compagnie peut refuser d'entrer en relation contractuelle avec l'entité ou peut refuser d'exécuter une transaction que je sollicite. Je certifie que je suis habilité(e) à signer au nom du "Titulaire de compte" pour ce qui concerne l'ensemble des Comptes auquel le présent formulaire fait référence. Je déclare sur l'honneur que toutes les affirmations faites dans la présente auto-certification sont, à ma connaissance, sincères, correctes et complètes. Je m'engage à avertir la Compagnie endéans les 30 jours de tout changement de circonstances qui affecterait le statut de résident fiscal du "Titulaire de compte" identifié dans la Partie 1 du présent formulaire ou qui aurait pour conséquence que les informations qui y sont contenues ne seraient plus correctes (en ce compris tout changement relatif à la (aux) "Personne(s) détenant le contrôle" identifiées dans ce présent formulaire), et de transmettre à la Compagnie un nouveau formulaire d'auto-certification convenablement mis à jour et une nouvelle Déclaration y relative dans les 30 jours de ces changements de circonstances. Fait à en autant d'originaux que de parties, chaque partie attestant avoir reçu son original Nom et prénom(s): Nom et prénom(s) Qualité*: Qualité*:

Signature** du Représentant légal 2

* Merci d'indiquer à quel titre vous êtes habilité à signer le présent formulaire.

** En cas de signature effectuée en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de celle-ci.

Signature** du Représentant légal 1

Annexe

« Non Financial Foreign Entity » active, dite « NFFE active » (Société étrangère non-financière active), au sens de la réglementation FATCA:

L'expression « NFFE active » désigne toute NFFE qui satisfait à l'un quelconque des critères ci-dessous :

- a. moins de 50 pour cent du revenu brut de la NFFE de l'année civile précédente ou d'une autre période de communication appropriée est un revenu passif et moins de 50 pour cent des actifs détenus par la NFFE au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de communication appropriée sont des actifs qui produisent ou sont détenus pour produire un revenu passif;
- b. Les actions de la NFFE sont régulièrement échangées sur un marché de valeurs reconnu ou la NFFE est une Entité liée d'une Entité dont les actions sont régulièrement négociées sur un marché de valeurs reconnu ;
- c. La NFFE est organisée sur un Territoire américain et tous les propriétaires de l'entité résident sur le sol américain ;
- d. La NFFE est un État (autre que l'État américain), une subdivision politique de cet État (qui, pour lever toute ambiguïté, comprend un État, une province, un comté ou une collectivité locale) ou un organisme public assurant une fonction de cet État ou d'une subdivision de cet État, un État d'un Territoire américain, une organisation internationale, une banque centrale d'émission non américaine ou une Entité détenue à 100 % par un ou plusieurs des éléments qui précédent;
- e. La quasi-totalité des activités de la NFFE consiste à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par, ou à fournir un financement et des services à, une ou plusieurs filiales qui se consacrent à des activités ou entreprises autres que l'activité d'une Institution financière, sauf qu'une Entité ne peut pas être qualifiée de NFFE si l'Entité fonctionne (ou se présente) comme un fonds d'investissement, tel qu'un fond de capital investissement, un fonds de capital-risque, un fonds d'acquisition par emprunt ou tout véhicule d'investissement qui a pour but d'acheter ou de financer des sociétés puis de détenir des participations dans ces sociétés en tant qu'actifs détenus à des fins de placement;
- f. La NFFE n'exerce pas encore d'activité et n'a pas d'historique de fonctionnement, mais investit un capital dans des actifs dans l'intention d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, à condition que la NFFE n'entre pas dans le cadre de cette exception après la date tombant 24 mois après la date de l'organisation initiale de la NFFE;
- g. La NFFE n'était pas une Institution financière au cours des cinq dernières années et est en train de liquider ses actifs ou de se réorganiser dans le but de poursuivre ou de recommencer une activité dans un secteur autre que celui d'une Institution financière ;
- h. La NFFE se consacre principalement à des opérations de financement et de couverture avec, ou pour, des Entités liées qui ne sont pas des Institutions financières et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, à condition que le groupe desdites Entités liées se consacre principalement à une activité autre que celle d'une Institution financière;
- i. La NFFE est une «excepted NFFE» comme décrit dans la Réglementation du Trésor américain pertinente ; ou
- j. La NFFE satisfait à toutes les exigences suivantes :
 - i. Elle est constituée et exploitée dans son pays de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives; ou elle est constituée et exploitée dans son pays de résidence et est une association professionnelle, une association d'entreprises, une chambre de commerce, une organisation syndicale, une organisation agricole ou horticole, une organisation pour les droits civiques ou une organisation destinée exclusivement à la promotion de l'action sociale;
 - i. Elle est exonérée de l'impôt sur le revenu dans son pays de résidence ;
 - iii. Elle n'a pas d'actionnaires ou de membres qui sont propriétaires ou bénéficiaires effectifs de son revenu ou de ses actifs ;
 - iv. Les lois applicables du pays de résidence de la NFFE ou les documents de constitution de la NFFE ne permettent pas que des revenus ou des actifs de la NFFE soient distribués ou appliqués au bénéfice d'une personne physique ou d'une Entité non caritative autrement que conformément à la conduite des activités caritatives de la NFFE, ou en paiement d'une rétribution raisonnable pour services rendus, ou en paiement au juste prix du marché de biens achetés par la NFFE; et
 - v. Les lois applicables du pays de résidence de la NFFE ou les documents de constitution de la NFFE exigent que, en cas de liquidation ou de dissolution de la NFFE, la totalité de ses actifs soient distribués à une entité gouvernementale ou un autre organisme à but non lucratif, ou soient transférés au gouvernement du pays de résidence de la NFFE ou à l'une de ses subdivisions politiques.

« Entité Non-Financière » active ou « ENF active » au sens de la réglementation CRS

Toute ENF peut être une ENF active, à condition qu'elle satisfasse à l'un ou l'autre des critères énumérés plus bas. En résumé, ces critères les Entités suivantes :

- ENF active en raison de ses revenus et de ses actifs ;
- b. ENF cotée en bourse :
- c. Entités publiques, organisations internationales, banques centrales ou Entités détenues à 100 % par les structures précitées ;
- d. ENF holding qui est membre d'un groupe non financier;
- e. ENF récemment créée;
- f. ENF dont les actifs sont en cours de liquidation ou ENF en cours de restructuration ;
- g. Entités de financement qui sont membres d'un groupe non financier ; ou
- ENF à but non lucratif.

L'expression « ENF active » désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants :

- a. moins de 50 % des revenus bruts de l'ENF au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50 % des actifs détenus par l'ENF au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs ;
- b. les actions de l'ENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'ENF est une Entité liée à une Entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé;
- c. l'ENF est une Entité publique, une Organisation internationale, une Banque centrale, ou une Entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des organismes précités;
- d. les activités de l'ENF consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière, ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une Entité ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement;
- e. L'ENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'ENF après expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale :
- f. L'ENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de pour suivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière;
- g. L'ENF se livre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des Institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière; ou
- h. l'ENF remplit toutes les conditions suivantes :
 - i. elle est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives:
 - ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une organisation professionnelle, une association patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être-social;
 - ii. elle est exonérée d'impôt sur le revenu dans sa juridiction de résidence ;
 - iii. elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;
 - iv. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'ENF soient distribués à des personnes physiques ou à des Entités à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'ENF ou à titre de rémunération raisonnable, au prix du marché, pour les biens et services rendus, acquis ou souscrits par l'ENF; et
 - v. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'ENF, tous ses actifs soient distribués à une Entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de la juridiction de résidence de l'ENF ou à l'une de ses subdivisions politiques.